



Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 198

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 24 AVR. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

OBJET : Contrat n°C26088 relatif à la mise en place d'une intervention sur le développement de l'enfant en direction des parents et des jeunes enfants dans le cadre de la programmation du club découverte organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-3,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'un prestataire extérieur pour la mise en place d'une intervention sur le développement de l'enfant en direction des parents et des jeunes enfants dans le cadre de la programmation du club découverte organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à « Marie D'AMIENS D'HEBECOURT », pour la mise en place d'une intervention sur le développement de l'enfant en direction des parents et des jeunes enfants dans le cadre de la programmation du club découverte organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de Soisy-sous-Montmorency

CONSIDERANT la proposition du prestataire « Marie D'AMIENS D'HEBECOURT », sise 15 rue des Grives à BAILLET-EN-FRANCE (95560),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer le contrat avec « Marie D'AMIENS D'HEBECOURT », sise 15 rue des Grives à BAILLET-EN-FRANCE (95560), pour la mise en place d'une intervention sur le développement de l'enfant en direction des parents et des jeunes enfants dans le cadre de la programmation du club découverte organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : L'animation aura lieu le jeudi 28 mai 2026 de 09h30 à 11h30, au sein du Centre Social Municipal « Les Campanules » de Soisy-sous-Montmorency.

Article 3 : Le règlement de 280.00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestation faite et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.


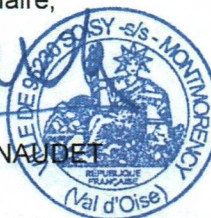
Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-C26088-CC
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : la présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **24 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **24 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **24 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-C26088-CC
Date de réception préfecture : 24/04/2026